



Association de défense du Parvis vert de Saint-Denys

DOSSIER ARGUMENTAIRE

Qu'est-ce que l'Association de défense du Parvis vert ?

L'Association de défense du Parvis vert de Saint-Denys-du-Saint-Sacrement a été créée en 2022 pour sauvegarder l'intégrité de l'espace paroissial de Saint-Denys, constitué autour d'un jardin : notre « Parvis vert », ainsi appelé pour bien montrer le prolongement de cet espace avec l'église, et son affectation culturelle.

Qu'est-ce le Parvis vert ?

C'est un **endroit clos**, en partie pavé et en partie fleuri, accessible par l'église *via* la sacristie, les salles paroissiales et le presbytère adjacent. La bibliothèque et la chapelle du presbytère sont des lieux ouverts aux paroissiens. C'est aussi le bâtiment du presbytère qui abrite le secrétariat et les bureaux paroissiaux. **Le Parvis vert est donc géographiquement situé au cœur de la vie culturelle et paroissiale.** C'est là que se rassemblent les paroissiens pour prier, célébrer des événements paroissiaux ou simplement pour profiter ensemble, en toute quiétude, du jardin. En dehors de ces événements particuliers, il y a toujours du passage : prêtres, catéchistes et autres bénévoles dévoués à leur Eglise, personnes extérieures appelées pour l'entretien des bâtiments.

Les portes du Parvis vert, ouvrant au 15 de la rue Saint-Claude, sont toujours closes (et l'ont toujours été), afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

En quoi le Parvis vert est-il menacé ?

Parce que la Ville envisage de percer, à travers le Parvis vert, en ouvrant le mur du fond, une voie pour desservir de futurs bâtiments et qui déboucherait au 15 rue Saint-Claude, par le portail actuel de Saint-Denys.

Quel est le projet de la ville ?

La Ville, ayant acquis les terrains des anciens hangars de Weber métaux, souhaite à présent construire, sur l'emplacement de ces anciens hangars, c'est-à-dire derrière le mur qui clôt notre espace paroissial, un immeuble de logement social de 23 à 25 appartements, ainsi qu'un équipement collectif non déterminé.

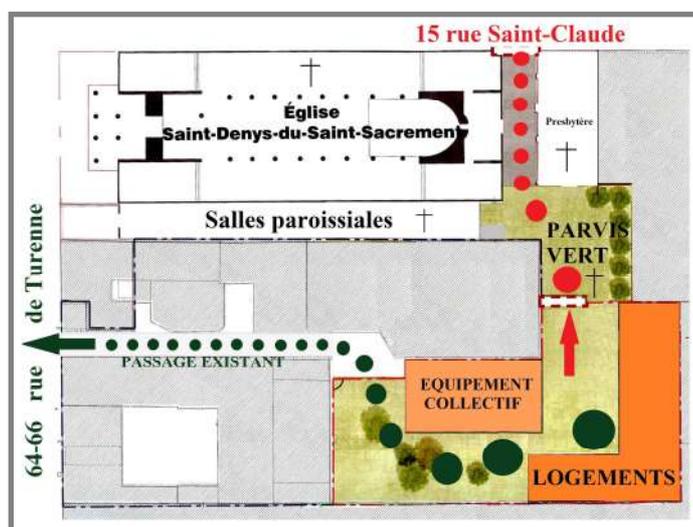
Ces lots sont inclus dans la copropriété du 64-66 rue de Turenne qui bénéficie actuellement d'un accès par la rue de Turenne.

Pourquoi le projet de la Ville de passer par le Parvis vert est-il *absurde* ?

Parce qu'il existe **déjà un accès** par le 64-66 rue de Turenne, celui-là même qui desservait les anciens hangars Weber métaux, ouvert aux piétons et aux véhicules, y compris utilitaires et de secours.

Pourquoi dans ce cas la Ville veut-elle passer par l'espace paroissial de Saint-Denys ?

Parce que la Ville craint de se heurter au refus des copropriétaires qui pourraient s'opposer à son projet de construction de logements. A cette question, les représentants de la Ville, lors d'une réunion avec le conseil économique de Saint-Denys et le diocèse ont répondu : « *Mettez-vous à la place des copropriétaires !* » Passer par Saint-Denys, « *c'est plus simple...* ».



Pourquoi la Ville croit-elle « plus simple » d’amputer l’espace paroissial ?

- 1) Parce que la Ville ne s’attendait pas à ce que les paroissiens opposent une résistance ferme à ce projet.
- 2) La Ville se considère comme « chez elle » à Saint-Denys, parce que la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l’Etat a transféré à l’Etat, puis aux communes, la propriété de tous les biens d’Eglise... oubliant que cette loi, ainsi que celle de 1907, ont pour objet de protéger la **liberté de culte** en France.

En quoi le projet de la Ville viole-t-il la liberté de culte protégée par la loi ?

La loi de 1907, confirmée par une jurisprudence constante, protège l’usage cultuel inaliénable des biens dont l’Eglise est « affectataire ». Ainsi dès lors que l’usage continue d’être constaté et que l’Eglise ne renonce pas à cette affectation, une volonté politique quelconque ne saurait, sans violer la loi, imposer un démembrement des parcelles affectées.

Quelles seraient les conséquences de l’amputation de notre Parvis vert ?

1) Une **atteinte au culte** : le Parvis vert est aux beaux jours utilisé pour des célébrations cultuelles régulières telles que des rassemblements de prières, des processions, des bénédictions.

Le percement d’une voie de passage par le Parvis vert empêcherait évidemment la tenue de ces célébrations religieuses.

2) Une **atteinte à la sécurité des personnes** : le Parvis vert est un espace de rassemblement privilégié pour les 130 scouts et la centaine d’enfants du catéchisme qui s’y retrouvent toute l’année pour prier, déjeuner ou jouer.

Pour l’instant, le lieu étant clos, ils bénéficient d’une parfaite sécurité.

Imaginerait-on créer une voie de passage au milieu d’une cour de récréation ?

Le Parvis vert est aussi un lieu de vie pour les prêtres et les séminaristes, qui passent pour l’instant du presbytère à la sacristie ou de la chapelle aux salles paroissiales en toute quiétude. Percer un passage, c’est une prise de risque injustifiable face à la menace terroriste, alors que des attentats sanglants ont été commis contre des clercs dans des lieux de culte (Saint-Etienne-du-Rouvray, Toulouse, Nice...).

3) Une **atteinte à la sécurité des biens** : le Parvis vert ouvre sur la sacristie, les salles paroissiales, la chapelle du presbytère, la bibliothèque, l’entrée des bureaux paroissiaux, l’entrée du presbytère, soit six accès actuellement protégés par le portail clos du 15 rue Saint-Claude.

Alors qu’aujourd’hui les lieux de culte sont menacés, que certains lieux de culte du Marais sont plus protégés que jamais, alors que les attentats visant Charlie-Hebdo et le Bataclan se sont déroulés sur notre territoire paroissial, la Ville envisage d’ouvrir un passage au beau milieu de notre espace paroissial !

Que pouvons-nous faire pour empêcher ce néfaste projet ?

Sachant qu’une voie d’accès qui pourrait desservir le futur immeuble existe déjà, sachant que le projet de percement d’un passage par le Parvis vert mettrait en péril la liberté de culte, les personnes et les biens, nous ne pouvons qu’appeler au retrait de ce projet aussi néfaste qu’inutile.

Adhérez et faites adhérer à l’Association de défense du Parvis vert.

Communiquez, expliquez, convainquez !

L’association mettra en œuvre les moyens de communication, voire de contestation devant les tribunaux, pour s’opposer à ce projet.

Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons face à une volonté politique déterminée, plus nous aurons une chance d’être entendus !

Les activités paroissiales et culturelles du « parvis vert »



Bénédictions, prières, chemin de croix



Préparation au mariage :

les déjeuners ou apéros avant les rencontres et les échanges quand il fait beau !





Les fêtes de fin d'année des groupes paroissiaux.

Ici, le Ciné Club.

Les fêtes pour l'ordination de nos anciens séminaristes, après leur première messe à Saint-Denys.



Utilisation de l'espace et des cabanes du jardin

- pour le jardinage,
- pour le rangement des planches, tables, chaises, parasols, etc., utilisés lors des **Journées d'Amitié du Marais**

Les Journées d'Amitié du Marais (JAM), qui durent trois jours, mais se préparent toute l'année, c'est **plus de 2 500 visiteurs**, venant de la paroisse, du quartier, des autres arrondissements de Paris, voire de la banlieue !



Utilisation régulière du jardin par les enfants du **catéchisme** et de l'éveil à la foi (6-10 ans)



Utilisation régulière du jardin par les **120 jeunes scouts** de Saint-Denys

50 Louveteaux et Jeannettes entre 8 et 12 ans
48 Eclaireurs et Guides entre 12 et 16 ans
22 chefs et cheftaines de 17 à 22 ans





*Qui ouvrirait un passage public
au milieu d'une cour de récréation ?*



Il y a danger pour les enfants !



Procession en l'honneur de Notre Dame de Fatima

